



CATALOGUE DE FORMATION 2026

Formation en santé

« Se former pour rester compétent, responsable, professionnel et entreprenant »



Plus que des mots, c'est une réelle mission que s'est donnée l'Hôpital privé de la baie pour les années à venir.

Cette mission se veut très concrète, au plus près des besoins des professionnels en lien avec les priorités de santé du territoire.

Les équipes professionnelles, pédagogiques et administratives ont la volonté d'accompagner les professionnels vers la montée et la consolidation de leurs compétences.

Nous mettons en œuvre des méthodes pédagogiques interactives pour faciliter l'apprentissage des gestes techniques et développer le raisonnement clinique, au bénéfice de la qualité et de la sécurité des soins qui sont notre première préoccupation.

L'objectif de nos formateurs est de s'adapter aux différents professionnels pour offrir des formations permettant une actualisation des connaissances et une

interrogation des pratiques soignante au profit de ce qui nous unit tous :

La prise en charge du patient.

Notre offre de formation se veut évolutive afin de correspondre aux évolutions permanentes dans le domaine de la santé.

Nos méthodes pédagogiques se veulent attractives c'est le cas par exemple de la simulation qui utilise un mannequin haute-fidélité et exploite l'analyse des pratiques lors des débriefings.

Ce sera aussi un levier pour croiser les compétences de chacun, partager, échanger et mutualiser nos expériences.

Notre équipe pédagogique reste ouverte pour étudier avec vous des propositions de formations spécifiques aux besoins de votre établissement.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS À NOS FORMATIONS

Chaque action de formation est réalisée sur 1 à 4 journées de 7h, pour une équipe de 10 participants maximum.

La planification des journées de formation est établie avec les commanditaires de la formation afin de respecter l'organisation et la continuité de l'activité, elles pourront se dérouler sur le site de l'hôpital privé de la baie ou déporté sur des établissements de santé en fonction des modalités pédagogiques et du nombre de participants.

TARIF

Un devis détaillé est établi en fonction du nombre de journées, du nombre de participants et des modalités fixées avec le commanditaire.

L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les locaux de l'Hôpital Privé de la Baie et de l'institut de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

N'hésitez pas à nous contacter en amont de la formation pour que l'on puisse déterminer les adaptations nécessaires pour votre accueil, le cas échéant nous vous mettrons en contact avec le référent handicap de notre établissement.

INDICATEURS QUALITÉ 2025

A l'issue de nos formations les participants ont évalué celles-ci en moyenne à 9.6 /10, ils estiment également avoir progressé dans la maîtrise du sujet en évaluant celles-ci après la formation à 9.2/10 contre 6.2 en pré formation. Pour finir 100% des participants recommanderaient nos formations à un collègue.

SOMMAIRE

HYGIÈNE HOSPITALIÈRE

PAGE 3

FORMATION INITIALE ACTEUR PRAP2S

PAGE 4

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES
COMPETENCES - ACTEUR PRAP2S

PAGE 5

ACTUALISATION DES COMPETENCES EN
MANUTENTION/ERGONOMIE

PAGE 6

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
AIDE SOIGNANTS NOUVEAUX
REFERENTIEL 2021

PAGE 8

ENCADREMENT DES ÉLÈVES AIDES-
SOIGNANTS

PAGE 9

HYGIÈNE HOSPITALIÈRE

PRÉ-REQUIS

- Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE

- Prévenir le risque infectieux en adaptant sa pratique aux exigences des règles d'hygiène pour la protection des personnes soignée, des personnels et des visiteurs.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Exercices pratiques
- Analyse de scénario

PROGRAMME

- Généralité sur la chaine de l'infection
- Les Précautions Standards
 - Hygiène des mains
 - Equipements de protection individuelle
 - Hygiène respiratoire
 - Prévention des AES
 - Gestion des excréta
 - Gestion de l'environnement
- Les Précautions Complémentaires
 - Précautions contact
 - Précautions gouttelette
- Précautions Air

MODALITÉS D'ACCÈS

Sur inscription dans le respect des publics concernés

INFO



Publics concernés

- Infirmier
- Aide-soignant
- ASH



Intervenants

- Infirmier hygiéniste



Durée

- 1 jour



Effectif

- 12 personnes maximum



Dates

- A déterminer



Tarif

- Sur devis



Lieu

- Hôpital privé de la baie
- Dans votre établissement

CONTACT

@ ecoleas@vivalto-sante.com

📄 Hôpital privé de la baie – IFAS

1 av. du Quesnoy

50300 AVRANCHES

📞 02 33 68 62 52

Actualisation des compétences en Ergonomie

PRÉ-REQUIS

- Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en prenant soins de l'autre et de soi
- Evaluer et mobiliser les ressources de la personne et favoriser son autonomie
- Identifier et utiliser les aides à la manutention

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Exercices pratiques
- Briefing/debriefing

PROGRAMME

- Les limites du corps humain
- Analyser les phases de travail à risque
- Les éléments constitutifs d'un déplacement
- Evaluer les situations d'accompagnement
- Choisir et utiliser les aides techniques au regard de l'évaluation de la situation
- Techniques et prévention de TMS

MODALITÉS D'ACCÈS

Sur inscription dans le respect des publics concernés

INFO



Publics concernés

- Infirmier
- Aide-soignant
- ASH



Intervenants

- Formateur titulaire du certificat PRAP2S et à jour de celui-ci



Durée

- 1 jour



Effectif

- 12 personnes maximum



Dates

- A déterminer



Tarif

- Sur devis



Lieu

- Hôpital privé de la baie
- Dans votre établissements

CONTACT

@ ecoleas@vivalto-sante.com

📄 Hôpital privé de la baie – IFAS

1 av. du Quesnoy

50300 AVRANCHES

📞 02 33 68 62 52

Formation initiale Acteur PRAP2S

Prévention des risques liés à l'activité physique/ Formation certificative/validité de 24 mois / Maintien et actualisation des compétences à 24 mois)

PRÉ-REQUIS

- Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE

- La certification d'acteur prévention des risques liés à l'activité physique du secteur sanitaire et social (« acteur PRAP 2S ») vise à rendre tout personnel du secteur sanitaire et social, formé et certifié, capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles, en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir et en contribuant à la qualité du soin dispensé.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques – Exercices pratiques-Briefing/débriefing

PROGRAMME

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
 - Comprendre l'intérêt de la prévention
 - Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement/ Comprendre l'intérêt de la démarche prévention/ Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles
 - Connaître les risques de son métier
 - Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage/ Reconnaître les principaux risques de son métier et effets induits/ Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé
- Observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
 - Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
 - Connaître le fonctionnement et limites du corps humain/ Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé
 - Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
 - Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité/ Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique/ Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention
 - Proposer des améliorations de sa situation de travail
 - A partir des causes identifiées au cours de son analyse/ En agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail/ En prenant en compte les principes généraux de prévention
 - Faire remonter l'information aux personnes concernées

INFO

Publics concernés

- Personnes issues du secteur sanitaire et médico-social

Intervenants

- Formateur titulaire du certificat PRAP2S et à jour de celui-ci

Durée

- 4 journées présentielles avec une intersession (soit 28h dont 14h consacrées à l'ALM)

Effectif

- 10 personnes maximum

Dates

- A déterminer

Tarif

- Sur devis

Lieu

- Hôpital privé de la baie
- Dans votre établissement

Maintien et actualisation des compétences

- 14h tous les 24 mois

CONTACT

@ ecoleas@vivalto-sante.com

Hôpital privé de la
baie – IFAS
1 av. du Quesnoy
50300 AVRANCHES
02 33 68 62 52

- Identifier les personnes concernées/ Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
 - Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail/ Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi
 - Identifier les enjeux de l'accompagnement
 - Argumenter les enjeux pour la personne aidée et sa famille/ Identifier les enjeux pour l'accompagnant et l'établissement
 - Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
 - Repérer les étapes nécessaires au déplacement naturel/ Déterminer les capacités nécessaires à la réalisation des déplacements
 - Analyser la situation d'un accompagnement
 - S'assurer des possibilités de la personne aidée à réaliser seule son déplacement/ Identifier les capacités de la personne aidée à réaliser les étapes du déplacement naturel/ Identifier les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent les déplacements/ Prendre en compte les risques pour la personne aidée et l'accompagnant
 - Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
 - Identifier les aides techniques au regard des contraintes environnementales/ Déterminer les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées
 - Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soin
 - Prendre en compte le résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement/ Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel/ Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère en intégrant si nécessaire une aide technique

Modalité d'évaluation

- Délivrance d'une attestation individuelle de formation et d'un certificat d'Acteur PRAP 2S. /Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives

Maintien et actualisation des compétences d'Acteur PRAP2S

Prévention des risques liés à l'activité physique/ Formation certificative/validité de 24 mois / Maintien et actualisation des compétences à 24 mois)

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire du certificat d'acteur PRAP 2S délivré par une entité habilitée

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE

- La certification d'acteur prévention des risques liés à l'activité physique du secteur sanitaire et social (« acteur PRAP 2S ») vise à rendre tout personnel du secteur sanitaire et social, formé et certifié, capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles, en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir et en contribuant à la qualité du soin dispensé.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques – Exercices pratiques-Briefing/débriefing/Retour d'expérience

PROGRAMME

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
 - Comprendre l'intérêt de la prévention
 - Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement/ Comprendre l'intérêt de la démarche prévention/ Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles
 - Connaître les risques de son métier
 - Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage/ Reconnaître les principaux risques de son métier et effets induits/ Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé
- Observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
 - Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
 - Connaître le fonctionnement et limites du corps humain/ Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé
 - Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
 - Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité/ Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique/ Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention
 - Proposer des améliorations de sa situation de travail
 - A partir des causes identifiées au cours de son analyse/ En agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail/ En prenant en compte les principes généraux de prévention

INFO

Publics concernés

- Personnes issues du secteur sanitaire et médico-social

Intervenants

- Formateur titulaire du certificat PRAP2S et à jour de celle-ci

Durée

- 2 journées présentielles avec une intersession (soit 14h dont 7h consacrées à l'ALM)

Effectif

- 10 personnes maximum

Dates

- A déterminer

Tarif

- Sur devis

Lieu

- Hôpital privé de la baie
- Dans votre établissements

Maintien et actualisation des compétences

- 14h tous les 24 mois

CONTACT

@ ecoleas@vivalto-sante.com

Hôpital privé de la
baie – IFAS
1 av. du Quesnoy
50300 AVRANCHES
02 33 68 62 52

- Faire remonter l'information aux personnes concernées
 - Identifier les personnes concernées/ Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
 - Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail/ Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi
 - Identifier les enjeux de l'accompagnement
 - Argumenter les enjeux pour la personne aidée et sa famille/ Identifier les enjeux pour l'accompagnant et l'établissement
 - Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
 - Repérer les étapes nécessaires au déplacement naturel/ Déterminer les capacités nécessaires à la réalisation des déplacements
 - Analyser la situation d'un accompagnement
 - S'assurer des possibilités de la personne aidée à réaliser seule son déplacement/ Identifier les capacités de la personne aidée à réaliser les étapes du déplacement naturel/ Identifier les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent les déplacements/ Prendre en compte les risques pour la personne aidée et l'accompagnant
 - Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
 - Identifier les aides techniques au regard des contraintes environnementales/ Déterminer les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées
 - Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soin
 - Prendre en compte le résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement/ Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel/ Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère en intégrant si nécessaire une aide technique

Modalité d'évaluation

- Délivrance d'une attestation individuelle de formation et d'un certificat d'Acteur PRAP 2S. /Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES AIDE SOIGNANTS - NOUVEAUX REFERENTIEL 2021

PRÉ-REQUIS

- Diplôme AS antérieur à 2021

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE

- Découvrir le référentiel actuel de compétences aide-soignant
- Connaître et savoir pratiquer les activités et soins techniques autorisées par le nouveau référentiel
- Réajuster ses connaissances en matière de vulnérabilité, handicap et maintien à domicile
- Développer des compétences en matière de qualité et gestion des risques, encadrement et communication

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Cours théoriques
- Travaux pratiques
- Exercice de raisonnement clinique
- Echanges

PROGRAMME

- Présentation du nouveau référentiel
- Les nouveaux soins techniques autorisés
- Le raisonnement clinique
- L'encadrement des élèves Aide-soignant
- Concept de vulnérabilité, handicap et soins à domicile
- Communiquer avec la relation d'aide
- Démarche qualité et gestion des risques

MODALITÉS D'ACCÈS

Sur inscription dans le respect des prérequis.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Délivrance d'une attestation individuelle de réussite aux évaluations pour les candidats ayant suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves.

INFO



Publics concernés

AS avec diplôme antérieur à 2021



Intervenants

- Cadre de santé
- **Formateur en IFAS**



Durée

- 3 jours



Effectif

- 12 personnes maximum



Dates

- A déterminer



Tarif

- Sur devis



Lieu

- Hôpital privé de la baie

CONTACT

@ ecoleas@vivalto-sante.com

📄 Hôpital privé de la baie – IFAS
1 av. du Quesnoy
50300 AVRANCHES

📞 02 33 68 62 52

ENCADREMENT DES ÉLÈVES AIDES-SOIGNANTS

PRÉ-REQUIS

- Diplôme IDE, AS ou Cadre de santé

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE

- Être en capacité d'accompagner et d'encadrer les élèves AS dans leur stage conformément au référentiel 2021 .
- Développer des compétences pédagogiques pour faciliter l'atteinte des objectifs de stages.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Jeux de rôle
- Simulation

PROGRAMME

- L'apprentissage
- Les textes réglementaires
- L'évaluation dans l'apprentissage
- La communication Soignant/Apprenant

MODALITÉS D'ACCÈS

- Sur inscription dans le respect des prérequis.

INFO



Publics concernés

- Cadre
- Infirmier
- Aide-soignant



Intervenants

- Cadre de santé
- Formateur en IFAS



Durée

- 2 jours (1 4heures)



Effectif

- 12 personnes maximum



Dates

- A déterminer



Tarif

- Sur devis



Lieu

- Hôpital privé de la baie

CONTACT

@ ecoleas@vivalto-sante.com

📄 Hôpital privé de la baie – IFAS

1 av. du Quesnoy

50300 AVRANCHES

📞 02 33 68 62 52

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Inscriptions / Commandes

Les inscriptions ou commandes deviennent fermes sous réserve de disponibilité de la formation demandée et de la réception de votre confirmation. A moins de 20 jours de la formation, sans engagement financier de la part du client (ou accord de financement) la session sera reportée. En cas de prépaiement, nous vous ferons parvenir une facture acquittée. L'hôpital privé de la baie programme ses sessions à l'avance et se réserve le droit de reporter une session pour permettre une organisation dans de bonnes conditions ou d'annuler toute session qui rassemblerait un nombre insuffisant de participants, ou pour tout événement imprévu qui affecterait l'organisation du stage. En cas d'annulation, votre paiement vous sera renvoyé.

Convention / Convocation / Attestations

Les formations de l'Hôpital privé de la baie entrent dans le cadre du plan de développement des compétences conformément aux dispositions du livre IX du code du travail. Sur demande, une convention de formation sera adressée en 2 exemplaires dont un est à retourner signé et revêtu du cachet de l'entreprise. Il appartient à l'employeur d'aviser les participants préalablement à la formation du contenu du règlement intérieur de l'hôpital privé de la baie ainsi que du programme détaillé de la formation. Les stagiaires qui ne respectent pas les horaires de la formation (arrivée, repas, après-midi, départ) échappent à la responsabilité de l'organisme de formation. Dans le cadre d'une session intra-muros, la formation se déroulant chez le client, c'est celui-ci qui se chargera par conséquent de convoquer ses salariés. Dans le cadre d'une session inter-entreprises, le lieu de la formation et les horaires seront précisés sur une convocation envoyée par l'Hôpital Privé de la Baie environ 3 semaines avant la date de la formation au client qui se chargera de transmettre les éléments à chaque participant. Une attestation de formation sera adressée à l'issue de la formation.

Prix

Nos devis sont valables 3 mois. Nos tarifs de formation ne sont pas assujettis à TVA. Ils s'entendent net à payer. Ils couvrent les frais pédagogiques, la documentation remise, les frais de restauration des stagiaires. Les frais de déplacement, restauration et éventuellement hébergement des participants sont à la charge du client.

En cas de demande de programme spécifique ou de modifications importantes d'un programme l'Hôpital privé de la baie se réserve la possibilité de facturer des frais d'ingénierie.

Conditions de règlement

Si le règlement total est joint lors de l'inscription, un escompte de -1 0% sera appliqué sur le coût pédagogique. Autrement, afin de valider la formation, un acompte de 50% devra nous parvenir lors de la commande. Le solde est payable sous 30 jours maximum après l'intervention : tout paiement intervenant postérieurement au délai de paiement accordé entraînera l'application de pénalités de retard, calculées sur la base de 1 0% par mois. Les pénalités de retard sont dues de plein droit et doivent donc être payées spontanément par le débiteur (articles L441 -6 du Code de commerce et 98 du Code des marchés publics). Une indemnité forfaitaire de 40 euros s'ajoutera systématiquement aux pénalités de retard et ce dès le 1er jour de retard. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera demandée au débiteur (décret du 2 octobre 2012). Conformément aux dispositions du Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le délai maximal de paiement des sommes dues au titulaire est de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement. D'autre part la prise en charge (totale ou partielle) ou non par un organisme financeur n'influe pas sur le montant à payer. Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de la formation auprès de celui-ci, de faire votre demande de prise en charge avant la formation. La facture peut être adressée directement au financeur sous réserve que vous ayez effectué une demande de prise en charge avant le début de la formation, que cela soit indiqué clairement le bulletin d'inscription, et que le client s'est assuré de l'accord de paiement. A défaut d'accord du financeur au plus tard 20 jours avant la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. Si le financeur ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat restera à la charge directe du client. En cas de non règlement par le financeur, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Il est recommandé au client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme désigné car au-delà d'un délai de 60 jours suivant la date de formation, le client devra payer l'intégralité de la facture sous 7 jours maximum. Pour les entreprises ayant moins d'une année d'activité ou celles hors métropole, ou en procédure de liquidation, vente, cessation, PSE, CSP... le paiement total s'effectue à la commande ou à l'inscription. Pour les particuliers finançant sur leurs deniers personnels, un acompte de 30% sera à envoyer après expiration d'un délai de rétractation de 14 jours après réception du contrat de formation (convention). Le solde est payable à l'issue de la formation sous 7 jours. Si L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE est dans l'attente d'un paiement en retard, il se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. → Débit et inexécution totale ou partielle En cas d'annulation ou report de tout ou partie de l'action de formation par le client, les frais engagés (par exemple les réservations liées au déplacement) devront être pris en charge (art. L920-9) sans limite de temps ; à moins de 30 jours francs avant le début de la formation, L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE conservera, en plus, à titre de dédommagement, 30 % du prix ; A moins de 15 jours francs et pendant la formation, toute annulation, absence imprévue ou abandon d'un participant sera facturé à 100 %, aux fins de réparer le préjudice économique subi par L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE, et ce même en l'absence de contrat (convention) de formation signé. Un report intervenant moins de 15 jours avant le début du stage est considéré comme une annulation. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité. Les sommes en réparation (en cas d'absence et/ou d'abandon au cours de la formation) ou pour dédit (en cas d'abandon antérieur au début de la formation) feront l'objet d'une facturation distincte.

Propriété intellectuelle des documentations et supports

Tous les supports, programmes, cours, travaux et documentations demeurent la propriété intellectuelle exclusive de leurs auteurs. L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise à l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 : « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite ». Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. Ces supports ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers sans l'accord écrit et préalable de L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé préalablement était fait de ces supports de formation. Les entreprises sont solidairement responsables avec les participants de toute infraction aux dispositions qui précèdent.

Intervenants / consultants / formateurs / prestataires

L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix, que ce soit pour des raisons de technicité, de disponibilité ou de lieu d'intervention. Le client s'engage à s'interdire strictement tout contact ultérieur avec les consultants et formateurs envoyés par L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE, sans regard sur leur statut, la durée, le type de contrat les liant à L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE par quelque moyen que ce soit aux fins d'organiser une future formation ou intervention (sous n'importe quelle forme, contrat et autres moyens et pour n'importe quel objet) ou pour une éventuelle embauche. En cas de violation de cette obligation, le client devra verser à L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE, à titre de clause pénale, une somme irréductible de 1 0.000 euros. En outre, L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE se réserve le droit de faire ordonner immédiatement la cessation de l'activité et/ou de la relation contractuelle, ainsi que le droit de réclamer des dommages et intérêts au titre du préjudice subi.

Attribution de juridiction

L'élection de domicile est faite par L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE à l'adresse de son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat. A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Coutances appliquant la loi française. Toute inscription ou commande vaut acceptation des conditions générales de vente ci-dessus ainsi que du règlement intérieur applicable aux stagiaires et engage les contractants sur ces conditions générales qui prévalent par conséquent sur tout autre document de l'acheteur et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA BAIE est libre de modifier à tout moment, les présentes CGV afin entre autre de prendre en compte toute évolution légale, réglementaire, jurisprudentielle et/ou technique.

FICHE D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription (fiche à adresser à l'IFAS) 30 jours avant la date de début de la formation.

Veillez choisir la formation à laquelle vous souhaitez participer / vous souhaitez inscrire un salarié :

- HYGIÈNE HOSPITALIÈRE
- FORMATION INITIALE ACTEUR PRAP2S
- MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES ACTEUR PRAP2S
- ACTUALISATION DES COMPETENCES EN MANUTENTION

- DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES AIDE SOIGNANTS NOUVEAU REFERENTIEL 2021
- ENCADREMENT DES ÉLÈVES AIDES-SOIGNANTS

- Merci de fournir les documents relatifs aux prérequis, dans le cas contraire l'inscription ne pourra être prise en compte.
- Si inscription formation MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES D'ACTEUR PRAP2S : merci de fournir avant la formation une copie de l'attestation individuelle de formation et un certificat d'Acteur PRAP 2S

(si inscription par un établissement)

Nom de l'établissement : _____

Personne à contacter et Fonction : _____

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Adresse courriel personnelle : _____ @ _____

- Participant

NOM DE NAISSANCE : _____

Prénoms : _____

NOM D'USAGE : _____

Sexe : Masculin Féminin

Né(e) le : ____ / ____ / _____ à : _____

Nationalité : _____

ADRESSE : _____

Code postal : _____ VILLE : _____

Téléphone fixe : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Téléphone portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Adresse courriel personnelle : _____ @ _____

Fonction : _____

Service : _____ Durée d'exercice : _____